



DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

**Le 12 novembre 2024**

DATE D'AFFICHAGE

**Le 12 novembre 2024**

NOMBRE DE CONSEILLERS

**En exercice : 27**

**Présents : 19**

**Votants : 27**

L'an deux mille vingt quatre

Le 19 novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

**ABSENTS / EXCUSÉS** : Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Christian POIRIER), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Eric ANDRE (pouvoir à Pierre CASTILLON), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY) ; Louis MASSARD (pouvoir à Philippe PAUMIER), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER), Sylvie LAUTRU (pouvoir à Mickaël JUIGNE)).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Hakim ACHIBET

\*\*\*\*\*

**OBJET : CONVENTION POUR LA VENTE DES BIENS MOBILIERS DE LA MAISON TRUAN (26 RUE SAINTE-MARIE)**

**Rapporteur : Fanny PIRA**

A la suite de l'acceptation du legs de M. TRUAN concernant la maison du 26 rue Sainte-Marie à Yvres l'Évêque, il convient de mettre en vente une partie des biens mobiliers.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer une convention avec l'Hôtel des ventes des Remparts afin de procéder à la vente aux enchères des biens ayant une valeur selon la liste établie par le commissaire-priseur le 14 février 2023 et annexée à l'acte notarié.

Selon les termes de la convention, les frais prélevés sur le produit de la vente sont les suivants : 15.60% (vente classique) + 4.8% (expertise pour les objets d'art).

Après réalisation de la vente, la liste des biens vendus et du prix obtenu sera présentée en conseil municipal.

**Vu l'avis de la commission finances du 4 novembre 2024,**

**Le Conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec l'Hôtel des ventes des Remparts afin de procéder à la vente aux enchères des biens listés dans l'inventaire du legs de M. TRUAN.**

*M. JUIGNE demande que la date de la vente soit communiquée sur le site internet de la commune pour permettre aux habitants de participer.*

*Mme FLEURY précise que c'est ce qui est prévu. La vente aura lieu le 14 décembre 2024 à 14h.*

*M. JUIGNE demande également s'il est prévu d'affecter les sommes qui seront récoltées.*

*Mme FLEURY précise que les sommes ne sont pas fléchées pour l'instant. Elle ajoute qu'elle a souhaité s'inscrire dans la vente de Noël car celle-ci concerne les objets d'arts. D'autres ventes auront lieu pour les autres objets mobiliers plus ordinaires.*



**DEL 24-076**

**VOTANTS : 27**

**POUR : 27**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 28 novembre 2024

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité  
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,  
Damienne FLEURY

